

Actualités sur le Pass sanitaire Covid-19

10 août 2021

Définition, mode d'emploi, lieux concernés

Le pass sanitaire est un document attestant qu'une personne est vaccinée contre la Covid-19 ou qu'elle n'est pas contaminée. Il est obligatoire pour se rendre dans certains lieux et participer à certains événements en France. Tout savoir sur le pass sanitaire national, désormais fusionné avec le « certificat numérique Covid européen » pour voyager en Europe.

Tout savoir sur le Pass sanitaire

Par « Tout sur mes finances » le » 9 août 2021